

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 5 juillet 2023, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez Mme Suzanne Guilbault
 M. Nyx Pilon M. François Beaumont
 Mme Michelle Payette M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-RAG-6704

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec les ajouts suivants :

- 6.1 Mise en commun pour un spectacle pour enfants
- 6.2 Offre de services de Planitaxe (Éthier Avocats Inc.)
- 6.3 Branches Lac d'Écorces
- 6.4 Plan de sécurité civile
- 6.5 Gym
- 6.6 Rue Charrette
- 6.7 Entrée usine LP

Adoptée.

2023-RAG-6705

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2023 tel que présenté.

Adoptée.

2023-RAG-6706

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 20 586.76 \$ et la liste des comptes payés au montant de 32 015.19 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 28 juin 2023 au montant de 26 484.95 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 28 juin 2023

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 248 093.16 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 957.08 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour juin 2023.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'extension ou de modification pour le projet PRIMADA

Selon le projet de départ, nous avons trois balançoires à acquérir. Comme le terrain prévu pour la troisième balançoire n'est pas prêt à recevoir celle-ci et qu'il nous est impossible de tout terminer d'ici la fin du projet. Le conseil prend la décision de fermer le projet avec une balançoire en moins.

2023-RAG-6707

ADJUDICATION POUR ANALYSE DES MATÉRIAUX – PROJET RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE les matériaux qui seront enlevés lors de la réfection d'une partie du chemin Parc Industriel doivent être analysés afin de déterminer si ceux-ci sont contaminés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçue deux soumissions dont :

- Groupe ABS 9 322.40 \$
- DEC Enviro 6 950.24 \$

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la soumission de DEC Enviro au coût de 6 950.24 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL – 2023-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour la réfection d'une partie du chemin Parc Industriel – 2023-03;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions conformes dont :

- Excavatech J.L. 376 462.30 \$
- Pavage Multipro 540 581.91 \$

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la soumission d'Excavatech J.L. au montant de 376 462.30 \$ taxes incluses pour la soumission 2023-03 Réfection d'une partie du chemin Parc Industriel.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Tournoi de golf de la Fondation santé Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil une invitation à participer au tournoi de golf de la Fondation santé Vallée-de-la-Gatineau. Comme personne n'est disponible pour y participer et que la municipalité participe déjà au souper gastronomique chaque année pour la Fondation. Le conseil ne participera pas pour le tournoi cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition d'entente de services avec la SPCA

La mairesse présente aux conseillers la proposition qui a été faite pour la MRC Vallée-de-la-Gatineau venant de la SPCA. Les coûts sont très élevés pour une petite municipalité comme la nôtre, car nos besoins sont loin d'être aussi élevés que les autres, mais si la majorité des municipalités embarquent et que nous y sommes obligés, la répartition du quota de chats et chiens par année doit être répartit par municipalité afin que ce ne soit pas les grandes villes qui prennent tout ce qui est disponible avant même que nous en ayons besoin. Un quota attribué par municipalité éviterait que les petites soient prises pour déboursées en extra dans le cas où les quantités limites de l'entente seraient atteintes avant que nous ayons à utiliser le service.

2023-RAG-6709

LISTE OFFICIELLE VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER (P-1)

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire parvenir à la MRC Vallée-de-la-Gatineau, la liste des immeubles ci-après décrits qui devront être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier et les frais, le 2 novembre 2023, à moins que les montants dus ne soient payés au préalable.

Adoptée.

2023-RAG-6710

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 2 novembre 2023, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par le conseiller François Beaumont et résolu à l'unanimité que :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

2023-RAG-6711

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS – MANDAT À REPRÉSENTANT

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales payées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2023-RAG-6710;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le conseiller Philippe St-Jacques et la conseillère Michelle Payette à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 2 novembre 2023 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée.

2023-RAG-6712

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-212 – RÈGLEMENT RELATIF
AUX FAUSSES ALARMES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QU’avis de motion a été donné à la séance du 7 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2023-212 - Règlement relatif aux fausses alarmes incendies.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme de péréquation

La directrice générale présente au conseil la confirmation du dépôt du montant attribué pour la péréquation qui est de 11 013 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Compensation terres publiques

La directrice générale présente au conseil la confirmation du dépôt du montant attribué pour la compensation terres publiques au montant de 4 319 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Augmentation de la subvention pour le projet des bandes de la patinoire et toiture sur les estrades

La directrice générale présente au conseil une lettre confirmant que nous avons reçu un montant supplémentaire dans le cadre de notre subvention pour la réalisation des projets d’infrastructures sportives, récréatives et de plein air. Celle-ci augmente de 18 917.50 \$ pour un total de 98 587.50 \$.

2023-RAG-6713

MISE EN COMMUN POUR UN SPECTACLE POUR ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous désire offrir un spectacle pour les enfants de 2 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun de nos municipalités permet d’offrir de beaux spectacles pour les enfants de la région à un coût très raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d’accepter l’offre de Grand-Remous de se regrouper pour offrir le spectacle PIF PAN au coût de 420 \$ pour une première représentation et de 360 \$ supplémentaires dans l’éventualité où nous devrions faire deux représentations pour combler la demande de toutes les municipalités participantes. Ce spectacle sera présenté au Centre Jean-Guy Prévost de Grand-Remous.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2023-RAG-6714

OFFRE DE SERVICES DE PLANITAXE (ÉTHIER AVOCATS INC.)

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Planitaxe nous permet d'aller chercher des montants supplémentaires auxquels nous avons droit dans nos rapports de TPS TVQ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés au service sont un pourcentage du montant supplémentaire qu'ils vont chercher et donc, que ces coûts n'ont aucune incidence puisque nous n'aurions pas d'argent supplémentaire sans leurs services;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de Planitaxe pour les services de vérification de nos rapports TPS TVQ.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Branches au lac d'Écorces

La mairesse mentionne qu'il est urgent de trouver une solution pour les tas de branches au lac d'Écorces. La conseillère Kim Bernatchez a fait des vérifications pour les faire broyer, mais les coûts seraient beaucoup trop élevés. Le conseil demande donc à la directrice de demander à Hubert et fils une soumission pour ramasser les branches et les transporter sur notre terrain dans le chemin du Parc Industriel.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Plan de sécurité civile

La mairesse mentionne au conseil qu'ils doivent se réunir afin de mettre à jour le plan de sécurité civile. Celui-ci n'a pas été mis à jour suite aux élections et il est urgent de le faire puisqu'il y a de plus en plus de catastrophe et il faut être prêt dans l'éventualité où quelque chose de grave arrive dans la municipalité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Gym

Le conseiller Nyx Pilon mentionne que la propreté du gym laisse à désirer en ce moment. Comme l'employé municipal est beaucoup plus occupé en période estivale et qu'il manque de temps pour le nettoyage, le conseil propose d'ajouter à l'horaire de la bibliothécaire une heure par semaine afin que celle-ci fasse l'entretien du gym si elle est d'accord.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rue Charrette

La conseillère Suzanne Guilbault mentionne qu'un camion lourd se stationne dans la rue Charrette et que dû à cela, le chemin commence à creuser. Comme nous avons un règlement municipal empêchant ce genre de stationnement dans nos chemins municipaux, l'inspectrice municipale enverra une lettre au propriétaire avec une copie du règlement.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Nouvelle entrée à l'usine Louisiana Pacifique

La conseillère Kim Bernatchez mentionne que l'usine fait la construction d'une nouvelle entrée qui sera située un peu plus loin dans le stationnement des employés. Comme les citoyens qui habitent après l'usine ne sont pas habitués à cette nouvelle sortie et qu'à la fin des quarts de travail il y aura beaucoup de sortie à cet endroit, la conseillère demande s'il serait possible d'avertir les citoyens de l'autre côté de l'usine afin de les sensibiliser à cette nouvelle sortie.

2023-RAG-6715

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale